



ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 21 décembre 2023

DEAUVILLE

Salle de l'Amphithéâtre – L'Amirauté

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissants de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 21 décembre 2023 à 18 h 30 à la Salle de l'Amphithéâtre de l'Amirauté à Deauville.

Cette Assemblée est placée sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Jean-Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Gilles BELLISSENT, Patrick BAILLARD, Jean-Pierre DESMONS, Vincent DUBOURG, Pascale EVAIN, Romain FERET, Sébastien GOURDEL, Philippe GUERRIER, Jacques GUESDON, Philippe LE GALL, Raynald LEFRANCOIS, Yves MICHEL, Nasr-Eddine RAHO, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.,
- Pascal LAFLEURIEL, Directeur Technique Régional
- Le personnel administratif de la L.F.N.

Etaients excusés :

- Les membres du Comité de Direction : Loic BEAUCAMP, Sauveur CUCURULO, Frédéric GRESSENT, Jean-Michel KOCISZEWSKI et Florence LE MAISTRE.



INTERVENTION DE Pierre LERESTEUX, Président de la L.F.N.

« Bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée, essentiellement financière, qui va me permettre de vous présenter les partenaires de la Ligue.

Je vous expliquerai au travers des chiffres ce qu'ils peuvent donner à la Ligue de Football de Normandie et ce qui nous permet de ne pas augmenter le tarif des licences, chose faite une fois en huit ans, ainsi que les amendes.

Je salue les Présidents des Districts du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne ainsi que les clubs de Seine Maritime mais également mes collègues du comité de direction venus nombreux et vous aussi, je vous en remercie, cela fait chaud au cœur de voir autant de monde à une assemblée d'hiver !

Malheureusement, nous allons commencer par les condoléances. J'ai une pensée particulière pour deux d'entre eux, Evelyne MENANT, salariée et Gilbert GUERIN, membre du Comité Directeur de la Ligue et représentant des clubs nationaux ; si vous le voulez bien nous allons observer une minute de silence.

J'invite Geoffrey De BARBEYRAC à venir se présenter mais avant, j'aurais une pensée pour Stéphane PEZANT qui a été un acteur très important de la Ligue depuis vingt ans, d'abord en Ligue de Basse-Normandie et ensuite en Ligue de Normandie. Il a permis au groupe GENERALI de récupérer d'autres ligues de football en France et aujourd'hui, vous porterez un nouveau nom que je te laisse nous présenter ».

➤ Intervention de Geoffrey De BARBEYRAC, Directeur Général d'Helmett Sport

« Je suis Geoffrey de BARBEYRAC, je dirige aujourd'hui GENERALI SPORT que vous connaissez tous comme sa marque nommée « Assur'Foot » qui existe depuis de nombreuses années.

GENERALI SPORT est partenaire de la Ligue de Football de Normandie depuis 1996. A travers cela nous protégeons tous vos licenciés. GENERALI SPORT a la chance d'être la filiale d'une structure de courtage nommée HELMETT que je dirige également. Au 1^{er} janvier 2024, GENERALI SPORT va être fusionnée dans sa société mère, la société HELMETT. Cela ne changera rien dans le quotidien des licenciés puisque les équipes et l'organisation resteront telles qu'elles sont. Il s'agit juste d'un changement de société qui a pour avantage le fait qu'HELMETT soit courtier. C'est une structure qui appartient au groupe GENERALI mais qui est courtier en assurance donc possibilité de travailler avec tous les assureurs. Cela nous permet d'offrir un panel de couverture plus large dans le monde du sport et qui n'est plus réservé qu'à GENERALI. Nous élargissons nos capacités mais GENERALI reste assureur et reste l'assureur de la Ligue de Normandie.

Nous avons trois engagements qui nous tiennent à cœur :

- Les assureurs et les couvertures évoluant, il est important pour nous d'être en adaptabilité pour vous proposer les meilleures solutions d'assurance
- Protéger les acteurs du sport : la meilleure façon de protéger est d'expliquer à l'assuré de quelle manière il est couvert, faire de la prévention et être présent au moment du sinistre. Nous prêtons une réelle attention à l'accompagnement lors de difficultés rencontrées.
- Offrir la meilleure expérience aux licenciés dans le traitement de leurs incidents : nous allons vous proposer de nouvelles choses avec le digital. La marque HELMETT est une marque unique universelle du sport.»

Il y aura donc deux nouveautés en 2024, à la fin du printemps et au début de l'été :

- **Un site HELMETT SPORT** accessible par les clubs et les licenciés leur permettant de trouver de l'information et de la documentation règlementaire expliquée de manière simple. Les clubs/licenciés auront un accès à l'espace licencié et auront la possibilité d'acheter des couvertures de garanties complémentaires, additionnelles à celles de la licence. Il y aura également une offre complète pour les clubs sur le site comprenant la couverture de véhicule, la responsabilité civile ou encore des offres pour les dirigeants.
- Un outil unique sur le marché de l'assurance : **une plateforme unique pour tous les licenciés**. Aujourd'hui, HELMETT couvre plus de 2,2 millions de licenciés, nous avons donc jugé utile d'avoir une plateforme de licenciés. Celui-ci pourra se connecter à cette plateforme de manière sécurisé via la reconnaissance de sa licence. Une fois connecté, il pourra :
 - déclarer un sinistre en ligne de manière automatisée, simplifiée et en lien direct avec un conseiller
 - acheter une garantie complémentaire en ligne

- trouver toute la documentation nécessaire

Cet outil permettra de fluidifier l'expérience utilisateur des licenciés, les rassurer, gagner en efficacité et résoudre le sinistre dans les meilleurs délais. »

Pierre LERESTEUX demande maintenant à Hugues LE TALAER de venir le rejoindre en précisant que la Ligue a deux caisses Crédit Agricole partenaires : Crédit Agricole Normandie et Crédit Agricole Normandie Seine.

➤ **Intervention d'Hugues LE TALAER, Chargé d'Animation des caisses locales du Crédit Agricole Normandie**

« Bonjour à toutes et tous,

J'ai répondu favorablement à l'invitation de Pierre pour venir vous expliquer le partenariat au Crédit Agricole Normandie. Comme il le précisait, nous avons deux caisses régionales : Normandie Seine et Normandie. La caisse Crédit Agricole Normandie est la caisse de l'ancienne Basse-Normandie et la caisse Crédit Agricole Normandie Seine est la caisse de l'Eure et de la Seine Maritime. Le partenariat entre le football et le Crédit Agricole est une vieille histoire qui dure depuis 50 ans. Nous sommes un partenaire historique de la F.F.F et notamment sur le sujet des Label, en Normandie, cela représente 38 clubs aidés.

Les conseils d'administration se réunissent pour aider tous les clubs sur le territoire par des achats de matériels. Nous sommes bien entendu depuis de nombreuses années partenaire de la Ligue mais également des districts. Nous sommes aussi partenaire de quelques clubs comme le Stade Malherbe de Caen. Le football est ancré dans l'esprit du Crédit Agricole et nous sommes fiers de pouvoir vous accompagner. »

Pierre LERESTEUX reprend la parole à la suite de l'intervention de Monsieur LE TALAER pour remercier le Crédit Agricole et préciser que la Caisse Normandie Seine est partenaire du Havre A.C. également.

Enfin, il accueille Guillaume FORTIN qui lui fait penser à son père Jean-François FORTIN. Il tenait l'une des plus grosses coopératives laitières de Normandie et même de France avant son fils et s'est investi dans le football avec son entreprise. Jean-François FORTIN avait par le passé été dirigeant d'un club amateur. Il a toujours tenu à s'investir dans le football amateur et, avec le journal Foot Normand, il a tenu à ce que l'on récompense des clubs en milieu rural. Plus de 400 clubs ont été récompensés sur une vingtaine d'année.

Pierre LERESTEUX laisse ensuite la parole à Guillaume FORTIN pour présenter son entreprise « Les Maîtres Laitiers ».

➤ **Intervention de Guillaume FORTIN, Directeur Général de la Coopérative et du réseau France Frais**

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je remercie Pierre pour ce témoignage vis-à-vis de mon père. Je suis Guillaume FORTIN et j'assume la direction générale du groupe Les Maîtres Laitiers. Effectivement, mon père a travaillé plus de 44 ans au sein du groupe, pour ma part cela fait 33 ans. Qu'est-ce que les Maîtres Laitiers ? C'est une entreprise qui est une coopérative agricole laitière. Cela signifie que mes patrons sont 1200 agriculteurs producteurs de lait. Nous travaillons pour eux depuis maintenant deux générations. L'idée est de pouvoir leur assurer un revenu décent par rapport à leur activité de producteur de lait. De ce fait, c'est un groupe qui a décidé d'avoir beaucoup de diversification dans ses activités. Au-delà de cette transformation laitière, aller chercher des valeurs ajoutées complémentaires sur d'autres activités en diversification. Ce groupe pèse aujourd'hui 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour 5 400 salariés sur le territoire français. C'est donc de la transformation laitière pour des marques distributeurs de plusieurs enseignes. A côté de cela, il y a un réseau de distribution national pour aller dans la restauration hors foyer, le réseau France Frais. Tout ceci compose la globalité de ce groupe.

En ce qui concerne nos relations avec la Ligue, elles sont historiques du fait de mon père, Jean-François FORTIN, qui a toujours eu cette passion du football. Depuis la réunification des deux Ligues, nous sommes toujours aux côtés de Pierre LERESTEUX et aux côtés de cette belle école de la vie qu'est le football notamment pour les jeunes. Nous sommes très attachés à ce sujet de formation, de collaboration des équipes sur des territoires parce que l'équation économique est de plus en plus difficile. Il va donc falloir être plus solidaire et en collaboration avec des stratégies et des ambitions de clubs mieux posés et plus calibrés par rapport à la réalité des choses. Ça permettra aux parents d'avoir confiance de mettre leur enfant dans des écoles de football bien encadrés et avec un bagage scolaire qui continuera à accompagner ces enfants. L'idée

est de mailler cet esprit entrepreneurial avec des entreprises de la région qui peuvent fédérer et qui ont des besoins, nous en faisons humblement parti sur notre organisation Maîtres Laitiers. L'idée est aussi de fédérer cela avec d'autres entreprises et l'orchestrer à l'échelle de la grande région en ce qui concerne la partie formation. Encore une fois, donner de la lisibilité et de la confiance à ces parents qui confient leurs enfants et dont seulement, très rarement, certains en feront leur métier plus tard. Merci à vous. »

Pierre LERESTEUX reprend la parole après avoir remercié Guillaume FORTIN.

« Nous avons passé trois belles journées au moment de l'inauguration. Je sais que certains clubs présents ce soir sont venus car nous avons accueilli près de 200 clubs. Ils ont visité leurs locaux, la Ligue, le siège, le pôle espoir. Je remercie de nouveau l'équipe d'Yves MICHEL avec laquelle nous avons travaillé durant ces sept ans. Faire toutes ces choses-là nous permettent d'être une Ligue qui fait partie des premières de France. L'inauguration a bien marché, financièrement nous rentrons dans nos frais et cela tout de même grâce aux Verts, à Patrice GARANDE, à Pierre MANKOWSKI et à Michel VAUTROT qui étaient présents pour les soirées. Le mercredi, nous avons accueilli 800 jeunes sur les terrains en journée. Durant la soirée, les Verts ont remis 50 médailles à des bénévoles, anciens ou plus jeunes, ce fut une soirée formidable ! Certains ont eu beaucoup d'émotion de se voir remettre leur médaille par des anciens joueurs. Je remercie encore Guillaume FORTIN qui a offert l'ensemble des goûters aux enfants. Le jeudi, c'était l'équipe de l'IR2F avec la formation des éducateurs. Ces trois jours ont été une belle réussite, on peut être fier de notre Ligue. Pour ceux qui ne l'ont pas eu, un livre est disponible qui retrace les 100 ans de la Ligue écrit par Jacques GUESDON ainsi qu'un film qui a été réalisé.

Je souhaite féliciter particulièrement les clubs pour leur travail. Le plus haut niveau de licenciés de la Ligue de Normandie était de 115 000 adhésions. Aujourd'hui, nous sommes à 117 000 licenciés. On peut espérer atteindre 120 000 licenciés d'ici fin mars. Ceci est votre travail et je vous en remercie. Vous avez fidélisé les jeunes même si ce n'est pas facile dans tous les départements dû au manque de terrain par endroit. Les clubs font un travail exceptionnel. J'associe à cela le travail des membres du Comité de Direction de la Ligue qui m'accompagnent, des Commissions qui font un travail extraordinaire et bien sûr des salariés administratifs, techniques ou à l'arbitrage. Le Pôle Espoir fait aussi un excellent travail, deux jeunes sortant du Pôle Espoir sont sélectionnés en Equipe de France U16. Tous les jeunes sortant du Pôle Espoir ne pourront pas devenir des professionnels mais beaucoup d'entre eux viendront renforcer nos clubs de National 1, National 2 ou National 3 et même des clubs de R1.

Je suis plus sur la réserve concernant l'arbitrage car il nous manque encore 150 arbitres. Nous le déplorons car certains matchs de R3 ne sont arbitrés que par un seul arbitre voire même aucun. Les matchs de jeunes ne sont pas toujours arbitrés. Ce travail est à continuer en commun avec les clubs et les Districts.

Pour continuer les félicitations, je n'oublie pas les clubs Normands encore qualifiés en Coupe de France : U.S. Quevilly RM, le Havre A.C., le Stade Malherbe de Caen, le F.C. Rouen et le F.C. Dieppe, petit poucet de la compétition en Normandie. En Coupe de France Féminine : Le Havre A.C. qui reste notre locomotive en Division 1. Sur la Coupe Gambardella : l'U.S. Avranches Mont Saint Michel, le Stade Malherbe de Caen, le Havre A.C. et la Maladrerie que je félicite.

Je me permets également un constat des 7 dernières années depuis la fusion. Le trésorier vous présentera les finances mais nous pouvons être satisfait de ce que nous avons mis en place. D'autres Ligues qui sont fusionnées ne le sont malheureusement pas encore dans l'organisation. Nous pouvons être fier, cela n'a pas été simple car nous avons des cultures différentes mais nous avons travaillé en commun pour le même but. J'associe forcément les membres du Comité de Direction qui ont contribué à réussir ce pari, le nombre de licenciés est déjà une récompense. Nous vous devons aussi cette réussite. Il n'y a pas de perfection mais je suis passionné et les gens qui m'entourent sont passionnés également. J'ai un grand respect pour vous car vous êtes formidables. Je dis souvent qu'il faut être à l'écoute des clubs, on a essayé de le faire. Nous voyons le fruit du travail accompli, nous recensons moins d'incivilités. Je vous remercie de m'avoir écouté et je laisse la parole à la prochaine personne. »

Madame ABERGEL appelle sur scène Vincent LE FRANCOIS.



INTERVENTION DE Vincent LE FRANCOIS, Responsable I.R.2.F de la L.F.N.

« Bonsoir à toutes et à tous,

Comme vous le savez sûrement, en mars dernier, le Brevet de Moniteur de Football (BMF) a été mis à mal par France Compétence et non reconduit avant revalidation il y a peu. Nous avons donc dû retravailler sur ce diplôme et apporter des modifications. La Fédération Française de Football, l'Institut Emploi Formation du Football (IEFF) et nous-même travaillons dur dès à présent pour développer l'employabilité dans vos clubs.

Aujourd'hui, nous travaillons sur deux bi-qualifications :

- La première serait un BMF jumelé avec un BPJEPS
- La seconde, que je vais vous présenter, sera en partenariat avec l'école E2SE, partenaire de la Ligue depuis un an. Il s'agit d'une formation bi qualifiante sur le BMF avec un titre de responsable de structure associative qui amène à un diplôme de type Bac +2. C'est un titre de responsable de petite et moyenne structure (RPMS) avec une mention sport qui permettrait, dans les missions de responsable, d'amener une nouvelle dynamique économique pour les clubs, de travailler la partie financière, commerciale et de gestion des ressources humaines. L'idée de ce diplôme est de le présenter sur deux années sur un rythme : lundi et mardi en formation et du mercredi au vendredi en club. Elle devrait se dérouler à Houlgate au CSN.

Les prérequis pour cette formation seront :

- avoir au minimum un niveau Bac ou de posséder le BPJEPS (équivalent du titre de niveau IV)
- être âgé de 16 ans minimum
- être licencié au sein de la Fédération Française de Football
- être titulaire du PSC1 ou d'un équivalent.

Dans le parcours de formation, l'idée serait d'alterner 2 semaines le BMF et 2 semaines le titre du RPMS Le programme pourrait être composé comme suit :

- Le volet RH pour animer une équipe, gestion du bénévolat et des salariés dans le club.
- Le pilotage commercial pour rechercher des partenaires, des mécènes, mettre en place des événements au sein de vos clubs.
- La gestion des ressources financières pour accompagner vos trésoriers, gérer les recettes des licences en début de saison.

Les avantages pour les clubs sont :

- prévoir un projet sur deux ans et non sur un an comme avec le BMF actuellement
- optimiser le temps de votre salarié avec des missions sportives sur l'encadrement et l'accompagnement des jeunes et des missions administratives directement au sein de votre structure
- faire monter en compétence votre jeune et bénéficiaire avec l'apprentissage des aides de l'Etat.

Les avantages pour les stagiaires :

- apprendre deux métiers en une formation sur deux ans
- avoir un emploi pendant deux ans au sein de votre structure
- lui apporter un équivalent de Bac +2 dans sa formation et lui permettre à terme de pouvoir continuer ses études sur un Bac +3 ou un BEF.

Les débouchés pourraient être responsable de structure sportive, chargé de développement ou manager d'association.

Après le diplôme, il y a donc trois possibilités :

- l'embauche avec le dispositif FAFA
- continuer sur le BEF ou continuer son parcours de formation sur un Bac +3 voir Bac + 5 sur du management sportif, éventuellement avec l'école E2SE.

Ce projet est en cours d'étude et de validation auprès de la Fédération Française de Football. Il a déjà été présenté, c'est une innovation de la Ligue de Football de Normandie, aucune autre Ligue aujourd'hui ne travaille sur ce genre de projet. La Fédération devrait revenir vers nous courant février pour valider ou non la mise en place de ce diplôme. Les indicateurs étant aux verts, il y a de grandes chances pour que ce diplôme puisse voir le jour dès la rentrée de septembre. Nous allons utiliser le vote test pour connaître votre ressenti concernant cette proposition. »

Vote test : Etes-vous intéressés par la bi-qualification BMF / BTS ?

RESULTAT DU VOTE TEST ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1639 voix
- Sont CONTRE : 1011 voix
- Abstentions : 69 voix

Depuis l'Assemblée Générale, la F.F.F. a validé notre proposition. Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site de la Ligue via le lien suivant : <https://normandie.fff.fr/simple/une-revolution-pour-le-bmf-en-apprentissage/>



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – APPEL DES DELEGUES – Kerstie ABERGEL, Directrice Générale de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que le quorum fixé statutairement, pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix, est atteint pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 667 Clubs affiliés, représentant un total de 4168 voix, 399 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (59.82% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2719 voix (65.24% des inscrits).



2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} JUIN 2023 – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N., soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée. Il indique que celui-ci a été publié sur le site de la Ligue et transmis aux clubs le 7 décembre 2023, et qu'en l'absence de remarque, il le propose au vote.

VOTE n°2

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2023

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2441 voix
- Sont CONTRE : 147 voix
- Abstentions : 131 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2023 est adopté à 94.32 % des suffrages exprimés.



3 – RAPPORT MORAL SAISON 2022/2023 – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N., soumet ensuite le rapport moral de la saison 2022/2023 à l'approbation de l'assemblée celui-ci ayant été publié sur le site et envoyé aux clubs le 11 septembre 2023. Il remercie les Présidents des commissions pour leur contribution.

VOTE n°1

Approbation du rapport moral de la saison 2022/2023

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2431 voix
- Sont CONTRE : 110 voix
- Abstentions : 178 voix

Le rapport moral de la saison 2022/2023 est adopté à 95.67 % des suffrages exprimés.



4 – PRESENTATION DES COMPTES CLOS AU 30.06.2023 – Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD présente les comptes clos au 30 juin 2023 en débutant par le contexte.

➤ Une saison satisfaisante

- Nombre de licenciés en hausse
- Des projets nécessitant des investissements qui se mettent en place (arbitrage)
- Du mouvement dans les équipes mais une structuration qui se stabilise

➤ Des ressources qui augmentent légèrement

- Des partenaires qui reviennent et des nouveaux qui arrivent
- Les relations avec la Région se sont apaisées – retour à la normale sur la subvention

➤ Un Pôle en vitesse de croisière

- Une équipe compétente
- Des résultats dans la formation des jeunes (dans les équipes de France et dans la signature de contrat avec les centres de formation).

Concernant les évènements majeurs de la saison 2022/2023 :

➤ Remboursement du PGE

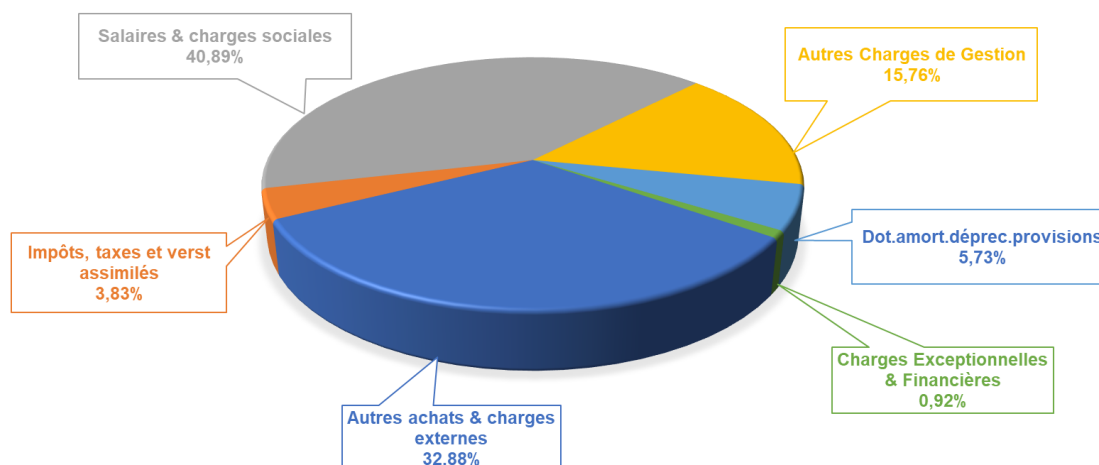
➤ Evènements fédéraux

- ↪ France / Norvège (Espoirs)
- ↪ Finale D1 Futsal à Caen

➤ Ressources Humaines

- ↪ 2 ruptures conventionnelles
- ↪ Recrutement d'un CTR pour le secteur de la Manche
- ↪ Changement de Directeur Technique Régional avec une problématique concernant la rémunération : cela engendre une charge supplémentaire car le précédent était cadre d'état et la Ligue ne versait qu'un complément de salaire.

• Charges



Concernant les salaires et charges sociales, Jean-Luc GIFFARD précise qu'il est nécessaire de recalculer en prenant en compte :

- les 2 ruptures conventionnelles
- les arrêts maladies (avec en charge les salaires bruts et en produit, les remboursements de la CPAM dans les transferts de charges)
- ainsi que le remboursement à l'€/l'€ de la Ligue de Bourgogne du salaire des saisonniers. En effet, il explique que la Normandie, par solidarité, a recruté 2 saisonniers supplémentaires afin de valider les licences et former les nouveaux salariés de cette Ligue.

Après avoir pris en compte ces trois critères, le pourcentage est plutôt de l'ordre de 37%.

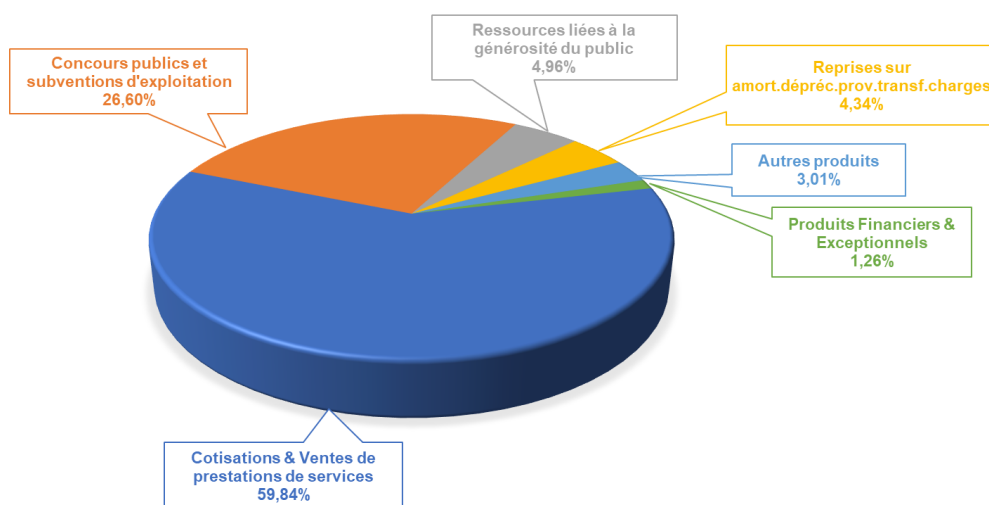
Il apporte également d'autres explications concernant l'augmentation de ces charges notamment :

- Recrutement du responsable IR2F en février 2022 (salaire complet sur cette saison)
- Recrutement du CTR de secteur de la Manche en novembre 2022
- Augmentation du SMIC de 6,18% sur l'année et augmentation de 3% des bas salaires (CCPAAF)

S'agissant des frais de déplacement, l'augmentation est liée :

- Au coût de l'essence
- Nouvelle méthodologie de détection (beaucoup de visites des CTR dans les clubs mais moins de rassemblements par ailleurs)
- Retour à la normale sur les réunions en présentiel
- Passage de 0,401€/km à 0,446€/km en remboursement des frais de déplacement des bénévoles (lié à l'augmentation du coût de l'essence) et pour suivre la politique fédérale

• Produits



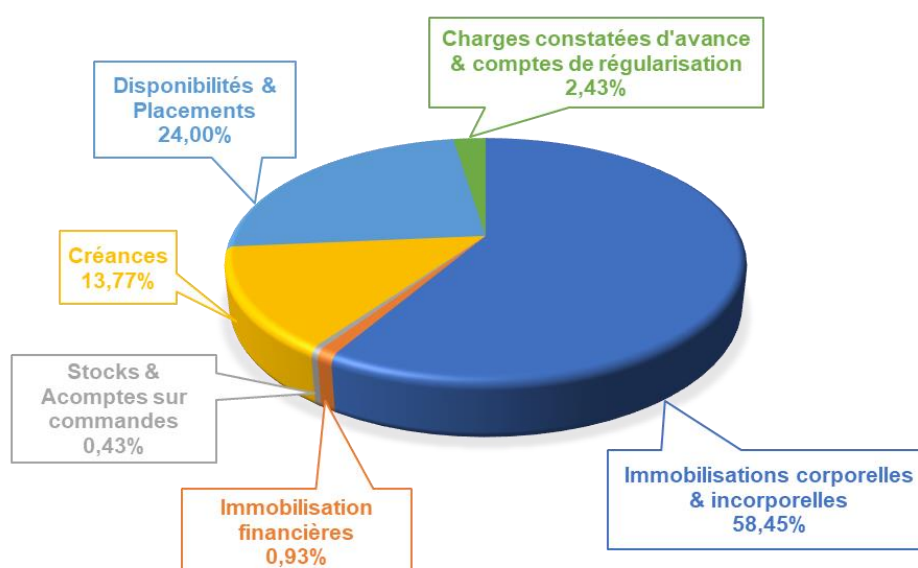
Jean-Luc GIFFARD précise les grandes variations de produits dont :

- ↺ Augmentation du nombre de licences
- ↺ Augmentation des ressources partenaires de 200 à 280k€
- ↺ Augmentation des subventions avec un retour à la normal concernant la subvention de la Région
- ↺ Maintien des subventions fédérales

Le résultat de cette saison s'élève à 2961€.

- **Bilan**

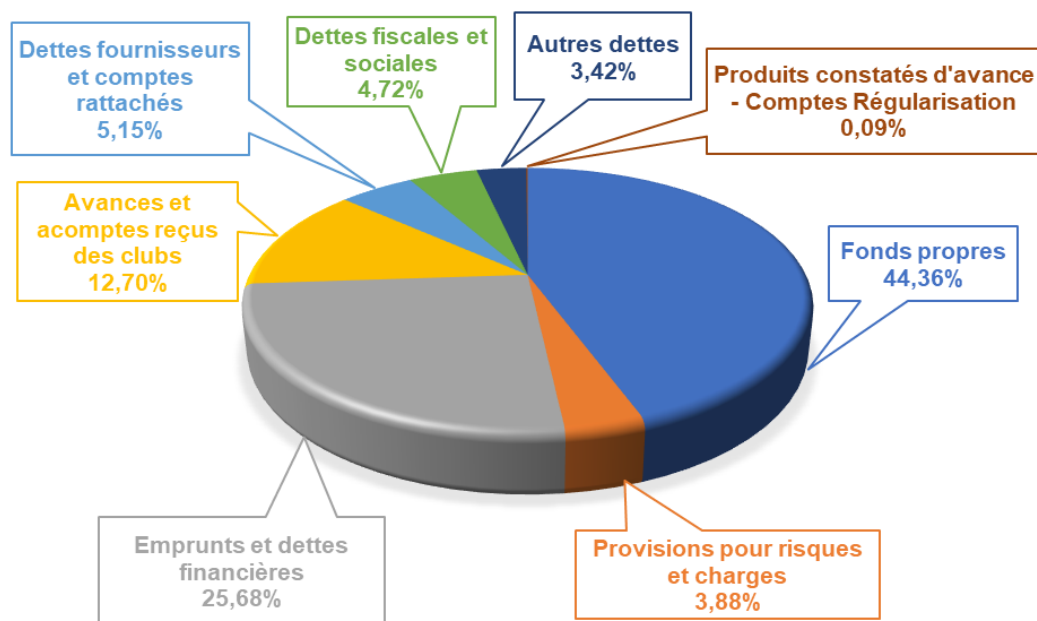
	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	42 161	16 873	25 288	11 455
Immobilisations corporelles				
Terrains	67 727		67 727	67 727
Constructions et agencements	5 734 461	723 432	5 011 028	5 220 216
Installations techniques, matériel et outillage	146 995	80 224	66 771	59 505
Autres immobilisations corporelles	1 200 013	962 505	237 509	245 086
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 420		6 420	5 304
Autres immobilisations financières	79 520		79 520	66 920
ACTIF IMMOBILISE	7 277 297	1 783 034	5 494 263	5 676 213
Stocks				
Marchandises	30 360		30 360	35 483
Avances et acomptes versés sur commandes	9 148		9 148	7 607
Créances				
clubs	422 454	50 993	371 461	233 933
Autres créances	902 538		902 538	634 349
Divers				
Valeurs mobilières de placement	450 000		450 000	450 000
Disponibilités	1 770 462		1 770 462	2 443 085
Charges constatées d'avance	205 646		205 646	44 560
ACTIF CIRCULANT	3 790 607	50 993	3 739 615	3 849 018
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18 882		18 882	20 969
Compte de Régularisation FFF arbitrage	397		397	
COMPTES DE REGULARISATION	19 279		19 279	20 969
TOTAL DE L'ACTIF	11 087 183	1 834 027	9 253 156	9 546 200



Jean-Luc GIFFARD rappelle que les investissements historiques s'élèvent à 7 277 297€ et que tous les ans, les biens sont amortis à hauteur de 1 783 034€.

Il explique ensuite en détail les différents comptes de l'actif circulant et notamment la disponibilité financière à hauteur de 2 220 462€ qui a baissé par rapport à la saison passée mais qui se justifie, entre autres, par le remboursement du PGE. Il précise également que la Ligue rembourse des emprunts pour 120k€ par an, pour tous ses investissements.

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 156 832	3 189 665
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 961	-32 833
Subventions d'investissement	944 507	969 352
FONDS PROPRES	4 104 300	4 126 184
Provisions pour risques	81 530	92 005
Provisions pour pensions	137 427	185 387
Provision pour restructuration	140 000	130 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	358 957	407 392
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 351 919	3 146 131
Emprunts et dettes financières FFF et cautions clubs	24 300	20 100
Avances et acomptes reçus clubs créditeurs	1 174 800	850 409
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 204	201 069
Dettes fiscales et sociales	437 156	481 329
Autres dettes	316 892	306 437
Produits constatés d'avance	8 629	7 150
DETTES	4 789 899	5 012 625
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	9 253 156	9 546 200



Concernant le passif et notamment les fonds propres (ce que représente comptablement la Ligue de Football de Normandie), ils s'élèvent à 4 104 300€.

Ensuite, les provisions pour risques pour 81 530€ représentant les indemnités de fin de carrière/congés payés, les provisions pour pensions pour 137 427€ et pour finir les provisions pour restructuration d'un montant 140 000 € et correspondant à la fourchette haute des risques prud'homaux des dossiers en cours.

Il poursuit sur les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en justifiant la baisse par le remboursement du PGE à hauteur de 700k€ et l'emprunt normal et ordinaire de la construction et énumère ensuite les autres postes de dettes.

Jean-Luc GIFFARD conclut son discours en ayant une pensée particulière pour Evelyne MENANT, ancienne comptable de la L.F.N. qui nous a quittés en juin 2023. Il informe donc les clubs qu'une solidarité s'est mise en place entre les salariés pour assurer cette fin de saison avec l'aide d'un cabinet extérieur (FITECO) et le cabinet d'expertise-comptable s'était également proposé pour aider la Ligue à clôturer ses comptes. Néanmoins, c'était une période difficile à gérer notamment pour les paiements auprès des fournisseurs, officiels et membres de commissions où un retard s'était installé, il souhaite d'ailleurs remercier l'ensemble des personnes pour leur compréhension. Il rassure en précisant que les comptes sont maintenant à jour.

4bis – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, Intervention de M. FRANCOIS-XAVIER COUSSIN

François-Xavier COUSSIN présente les rapports en qualité de commissaire aux comptes de la Ligue de Football de Normandie :

- un rapport sur les comptes annuels de la L.F.N.,
- un rapport sur les conventions dites réglementées.

Il rappelle que ces documents sont consultables au siège de la Ligue.

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, le cabinet a effectué l'audit des comptes annuels de la L.F.N. relatifs à l'exercice clos du 30.06.2023. Ils certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En l'application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, ils nous informent que les appréciations, les plus importantes auxquelles ils

ont procédé, selon leurs jugements professionnels, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de leur opinion exprimé ci-avant. Ils n'expriment pas d'opinion sur les éléments des comptes annuels pris isolément.

Ils ont également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ils n'ont pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, sur les informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, ils leur appartiennent de communiquer sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont ils ont été avisés ou qu'ils auraient découvertes à l'occasion de leur mission sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les articles R.602-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Ils ont mis en œuvre les diligences qu'ils ont estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à leur mission.

Ils informent les clubs qu'ils n'ont été avisés d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé qui serait à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.602-5 du Code de commerce.

VOTE n°3

Comptes clos au 30.06.2023

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2179 voix
- Sont CONTRE : 398 voix
- Abstentions : 142 voix

Les comptes annuels au 30.06.2023 sont adoptés à 84.56% des suffrages exprimés.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT – Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD soumet aux clubs, le vote relatif à l'affectation du résultat au compte « Réserve fonds associatifs ».

VOTE n°4

Affectation du résultat en compte « Réserve fonds associatifs »

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2180 voix
- Sont CONTRE : 407 voix
- Abstentions : 132 voix

L'affectation du résultat en compte « Réserve fonds associatifs » est adopté à 84.27% des suffrages exprimés.



6 – PROPOSITION ET ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA L.F.N., soumises au suffrage des Délégués des clubs – Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N

Jean-Pierre GALLIOT indique que deux modifications aux textes réglementaires seront proposées au vote et précise qu'elles ont été approuvées par le Comité de direction du 4 décembre dernier et envoyées aux clubs dans leur convocation, le 7 décembre.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18

Il s'agit ici d'un complément d'une mesure déjà adoptée par une Assemblée Générale et concerne le championnat régional U18.

Il rappelle la structuration du championnat de cette saison avec 3 niveaux : une poule Régional 1 à 12 équipes, deux groupes de Régional 2 à 12 équipes et 4 groupes Régional 3 à 10 équipes dont ce dernier se dispute en deux phases. A la fin de la première phase donc à la fin de cette saison, il y a un échange avec les districts, 6 équipes descendent de Régional 3 en District et 6 équipes de District qui accèdent.

Pour l'avenir, c'est-à-dire à partir de 2024/2025, une précédente Assemblée avait adopté la modification de la structuration de ces championnats en seulement 2 niveaux : 1 groupe de 12 équipes pour le Régional 1 et 4 groupes de 10 équipes pour le Régional 2.

Il présente ensuite la modification proposée par le Comité de Direction qui amènerait, à partir de la saison prochaine, le dernier niveau de Ligue c'est-à-dire le Régional 2 en deux phases comme c'est le cas cette saison pour le Régional 3. Il explique les mouvements que cela engendrerait :

↳ **Fin de première phase (saison 2024/2025)**

- 6 équipes rétrogradées en District
- 6 équipes ascendantes de District

Il précise ensuite que, à la fin **de de la saison 2024/2025**, retenant le postulat d'une relégation de National U19 et une relégation de National U17

- ↳ En Régional 1 = 1 accession en championnat national U19
5 descentes en R2
- ↳ En Régional 2 = 4 accessions en championnat Régional 1 (1 accession par groupe)
6 descentes en Districts (les 4 dernières et les 2 moins bonnes 9^{èmes})

Seront qualifiées dans les championnats, saison suivante 2025/2026

- ↳ en Régional 1, composé d'un groupe de 12 équipes,
 - ❖ 2 descentes de National U19 et U17
 - ❖ 4 accessions de Régional 2
 - ❖ 6 équipes maintenues
- ↳ en Régional 2, composé de 4 groupes de 10 équipes :
 - 5 descentes de Régional 1
 - 6 accessions des Districts
 - 29 équipes maintenues.

VOTE n°5

Modification des règlements du Championnat Régional U18

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1464 voix
- Sont CONTRE : 1076 voix
- Abstentions : 179 voix

Ces dispositions sont adoptées à 57.64% des suffrages exprimés.



CHAMPIONNAT REGIONAL U13

Philippe GUERRIER prend ensuite la parole afin d'exposer la légère modification du règlement des championnats régionaux U13. Il précise qu'il s'agit plutôt d'un retour à ce qui avait été proposé au moment de la fusion mais qui n'avait pas été mis en place suite à la demande des Présidents des Districts de l'Eure et de la Seine-Maritime.

La modification proposée est d'ajouter un groupe supplémentaire de 8 équipes, en deuxième phase, en championnat de Ligue. Les incidences sont faibles et cela a le double avantage :

- ↳ D'abord d'équilibrer les structures au niveau de ces championnats qui sont plus de proximité en mettant 3 groupes de 8 (1 groupe de R1 et 2 groupes de R2 en Normandie de l'Ouest et la même chose en Normandie de l'Est).
- ↳ Et ensuite de permettre une homogénéité sur les attributions des points dans les dossiers d'accessions en U14 et ainsi effectuer un classement unique pour l'ensemble de la Ligue

La nouvelle répartition* pour ces deux Districts proposée par le Comité de Direction étant :

- ↳ 8 équipes pour le District de l'Eure, les 2 meilleures équipes étant affectées au championnat U13 Régional 1.
- ↳ 16 équipes pour le District de Seine Maritime, les 6 meilleures équipes étant affectées au championnat U13 Régional 1.

VOTE n°6

Modification des règlements du Championnat Régional U13 – Création d'un groupe supplémentaire de 8 équipes

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2099 voix
- Sont CONTRE : 432 voix
- Abstentions : 188 voix

Ces dispositions sont adoptées à 82.93% des suffrages exprimés.

*Une erreur s'était glissée sur la présentation affichée lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2023 mais le vote portait bien sur les modifications réglementaires transmises lors de la convocation des clubs, le 7 décembre 2023.



INTERVENTION DE Maxence LAURENT, C.T.R.A. de la L.F.N.

« Bonsoir à tous.

Je viens aujourd'hui vous présenter le dispositif VOR que la Ligue met à disposition des clubs. Le postulat de base est que les bénévoles se font de plus en plus rares dans nos clubs, de plus en plus difficiles à recruter. C'est pourquoi la Ligue investit dans un dispositif innovant qui est VOR et qui a pour but de vous accompagner dans la détection puis le recrutement de vos futurs bénévoles, dirigeants, éducateurs, mais aussi arbitres. Le dispositif est très simple, rapide d'utilisation et innovant puisqu'il est 100% digital à l'heure où les jeunes sont souvent sur leur smartphone. La prise en charge des résultats est également très simple.

L'objectif est aussi de dynamiser la vie du club, de permettre de lancer une opération ponctuelle sur quelques semaines qui va permettre de sonder tous ses licenciés, de prendre contact avec les personnes qui gravitent autour du club afin de mieux les connaître. Nous sommes la 2^{ème} Ligue à utiliser ce dispositif après la Ligue de Bretagne qui a de très bons résultats. Nous avons investi dans ce dispositif et la Ligue de Bourgogne Franche Comté est également partenaire depuis peu.

La solution vient d'une société OPECOM qui est spécialisée dans la préparation mentale et qui a conçu cet outil qui se décline en un site internet, une application mobile disponible sur téléphone tablette et ordinateur.

Des questions sont proposées aux personnes qui peuvent répondre avec un curseur allant de 1 (en total accord) à 9 (en total désaccord). Une fois que l'on possède cet outil, l'utilisation est complètement libre. A l'heure actuelle, nous l'utilisons avec des questions regroupées en différents chapitres.

L'utilisation est simple : une personne gravitant autour d'un club va d'abord scanner un QR code et renseigner un code unique au club. Le club recevra alors les résultats de toutes les personnes ayant répondu aux questions via son code club. Le but étant que les personnes qui gravitent autour du club (joueuses, joueurs, parents, amis) puisse répondre à des questions.

Des flyers et une carte de visite type ont été distribués aux clubs présents. Ce sont des cartes de visites qui pourront être données aux clubs durant les réunions. Elles seront ensuite distribuées aux parents afin qu'ils remplissent le questionnaire. A la fin de celui-ci, la personne se verra proposer une prise de contact afin de discuter de son engagement dans le club. Cette question est importante du point de vue des règlements RGPD car si la personne refuse de transmettre ses coordonnées, nous ne pourrions pas la contacter.

Les résultats s'affichent simplement : une ligne correspond à une personne. Il y a également un code couleur. En vert, ce sont les personnes qui sont intéressées, en orange, les personnes qui sont un peu moins intéressées et en rouge, les personnes qui ne sont pas intéressées du tout. En cliquant sur une personne, nous avons le détail de ses réponses. Quelques mois après le lancement par la Bretagne, plus de 90 clubs sondés représentant 5000 licenciés et surtout des résultats très intéressants en termes de pourcentage. Pour 100 personnes qui répondent au questionnaire, 3% deviennent bénévoles et un peu plus de 4% à moyen terme. Concernant l'arbitrage, les résultats sont aussi intéressants puisque 1% des personnes qui répondent au questionnaire dans le club s'inscrivent immédiatement en formation et plus de deux fois plus à moyen terme. Ce n'est pas une promesse mais le résultat des moyennes qui ont été obtenues, le résultat que l'on peut avoir dans nos clubs. C'est un dispositif qui fonctionne très bien mais nécessite une implication des clubs.

Comment participer à l'opération ? L'outil est mis à disposition gratuitement par la Ligue, les clubs ont reçu des communications sur leur adresse officielle. Les clubs seront aussi recontactés dans les prochains jours pour leur faire part du dispositif. Vous pouvez également retrouver des informations sur le site de la Ligue. »



7 – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Pierre LERESTEUX demande à Pascal LAFLEURIEL, nouveau Directeur Technique Régionale, de venir se présenter.

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis Pascal LAFLEURIEL et remplace depuis le 1^{er} septembre Thierry MONTAGNE. Je suis très heureux d'arriver dans cette belle et grande Ligue, très heureux de voir que les choses vont bien et iront bien dans les mois et les années à venir. En effet, l'augmentation de licenciés est un excellent indicateur de la bonne santé de notre football. Même si nous avons évidemment beaucoup de chantier pour maintenir notre belle activité sur le territoire. Dans tous les cas, je suis vraiment très heureux d'être parmi vous. »

Monsieur LERESTEUX reprend la parole pour clôturer l'Assemblée Générale.

« Je voulais remercier Madame ABERGEL et son équipe qui font un excellent travail et féliciter Sébastien GOURDEL pour son intervention lors de l'Assemblée Générale de la F.F.F.

Pour conclure, vous pouvez être fier de la Ligue de Normandie. C'est grâce à vous, votre travail. C'est aussi notre travail à nous, élus. Cette Ligue se porte bien financièrement, le commissaire aux comptes l'a confirmé. Je remercie Jean-Luc GIFFARD pour son travail qui n'est pas évident avec l'inflation et la période de COVID, beaucoup de choses sont arrivées en même temps et nous avons réussi notre pari. Le pari était un siège au centre de la Normandie et la mise en place du Pôle Espoir. Un travail que l'on a fait en commun. Je remercie les clubs, le football a besoin de vous. Votre récompense est de former des jeunes, pas seulement des footballeurs mais des hommes. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et que l'on redémarre pour terminer la saison comme il se doit. J'espère obtenir les 120 000 licenciés. Merci à vous tous. »

Madame ABERGEL clôture l'assemblée générale.

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général



Roger DESHEULLES

Les éléments visés par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Caen. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la L.F.N. (www.normandie.fff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.